

marine demeure britannique et protestante et qui veulent en exclure les catholiques de langue française. (*Exclamations*)

Il est certain que la Chambre peut s'amuser d'une attaque lancée contre ma personne. Je me rends compte que j'ai consacré beaucoup de temps à cette question et que je n'aurais peut-être pas dû me donner la peine de rectifier les jugements exprimés à mon endroit, mais les affirmations de cet article font un tel tort au pays et au Parlement qu'elles ne doivent pas passer inaperçues.

Certes, bien des gens ont laissé entendre que j'avais accusé le ministre de la Défense d'avoir empêché que tous les témoignages soient entendus au comité, mais rien de ce que j'ai dit ne pouvait laisser croire un seul instant que le ministère de la Défense nationale a déjà fait de la discrimination pour des motifs religieux, et rien de ce que j'ai dit ne laissait supposer que le gouvernement a fait de la discrimination entre les Canadiens de langue française et ceux de langue anglaise.

A mon avis, puisque j'ai soulevé une affaire qui comportait de graves aspects, comme la détérioration de notre régime de comités et du gouvernement responsable, on ne peut rendre de plus mauvais service au pays qu'en interprétant mal les faits en vue d'aviver la discorde entre les groupes religieux et qu'en mêlant des questions de ce genre aux affaires de l'État. Les membres de la tribune des journalistes ont le privilège d'assister aux délibérations pour fournir des comptes rendus honnêtes et véridiques à la population sur ce qui se passe à la Chambre.

L'article laisse aussi entendre que son auteur agit sur le conseil d'un informateur. Comme l'auteur est courriériste parlementaire, il doit obtenir ses propres renseignements et rédiger son compte rendu au meilleur de sa connaissance. Voilà pourquoi il jouit du privilège de prendre place à la tribune des journalistes. Son informateur devrait peut-être aussi comparaître devant la Chambre. Ce devrait sûrement être le cas du rédacteur en chef du journal qui a permis la publication d'un article aussi injurieux. C'est du journalisme de la pire espèce et la Chambre devrait peut-être étudier sérieusement si elle permettra à un représentant d'un rédacteur en chef de ce genre d'assister à ses séances.

De toute façon, monsieur, il me paraît tout à fait raisonnable de ma part de demander à la Chambre d'appuyer la motion que voici:

Que Marcel Pepin soit cité à la barre de la Chambre pour répondre à l'accusation de violation de privilèges de la Chambre portée, ce jour, par le député d'Edmonton-Strathcona, à propos de l'article paru sous son nom dans *Le Droit* du 14 octobre 1966.

[M. Nugent.]

M. l'Orateur: Le député voudrait-il déposer l'article sur le bureau du greffier de la Chambre, à qui je vais demander de nous le lire très lentement.

[*Français*]

Le greffier:

JOURNAL «LE DROIT», OTTAWA, LE VENDREDI 14 OCTOBRE 1966. DES AMIRAUX VEULENT CONSERVER LE CARACTÈRE ANGLO-PROTESTANT À LA MARINE

par MARCEL PEPIN

Des amiraux à la retraite se sont juré que la Marine canadienne demeurerait ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire britannique et protestante. Le sursaut de colère des conservateurs contre le ministre Paul Hellyer est l'œuvre de deux amiraux à la retraite qui n'ont pas digéré la nomination du général Jean-V. Allard à la tête des forces intégrées, avec pleine autorité sur la Marine.

Cette explication, nous l'avons obtenue de nul autre qu'un militaire anglophone bien au courant de la situation.

Les deux rebelles sont le contre-amiral William Landymore, congédié par le ministre Hellyer pour insubordination, et son prédécesseur, l'amiral Brock.

Ce dernier dirigeait, des galeries du public, l'attaque du conservateur Terry Nugent contre le ministre Hellyer, mercredi.

Non seulement faisait-il des signes au député, mais encore lui fit-il parvenir des messages au cours du débat. Des témoins affirment que l'amiral Brock, retraité depuis trois ans, a fait un signe négatif lorsque le ministre Hellyer a sommé M. Nugent de mettre son siège en jeu en formulant une accusation précise de mauvaise conduite.

Notre informateur soutient qu'une demi-douzaine de hauts gradés de la Marine complotent au Chester Club d'Halifax, depuis la nomination du général Allard.

Le Chester Club, une institution dans le style WASP (White Anglo-Saxon Protestant) le plus classique, groupe des amiraux à la retraite ou d'autres officiers de la Marine qui se sont donné pour mission de conserver à la flotte son caractère britannique.

La nomination du général Allard, et le remplacement du contre-amiral Landymore par le contre-amiral O'Brien, un Irlandais catholique, a soulevé l'ire des défenseurs du bastion.

La contre-révolution a finalement atteint les Communes. MM. Landymore et Brock hantent les couloirs du Parlement depuis deux jours, et ils passent leurs soirées en compagnie de députés conservateurs, fort occupés à la mise au point d'une stratégie qui fera reculer le gouvernement.

Même s'il est parfois douloureux de changer d'un seul coup l'esprit d'un corps aussi refermé sur lui-même que la Marine royale du Canada, on est fermement décidé, au Ministère de la Défense, de gagner la bataille.

Il fut impossible jusqu'ici à un Canadien français de faire son chemin dans la Marine, mais personne n'a jamais décrété que la défense du pays, sur mer, était le privilège exclusif des Anglo-Saxons, nous a expliqué notre informateur.

«Ce n'est pas en votant des résolutions consacrant l'égalité des deux groupes que le Canada sortira indemne de la crise actuelle, mais en brisant dans les faits les forces réactionnaires. Nous sommes disposés, nous, à la Défense, à faire notre Saxons, nous a expliqué notre informateur.